

SAGE Marque-Deûle
Commission Thématique n°3 : Prévention des risques naturels et prise en
compte des contraintes historiques

Réunion n°1- Compte rendu

Vendredi 10 juin 2011, 15h00, locaux de la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin

Etaient présents :

Membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) :

- M. STASZEWSKI Bernard- Président de la Commission thématique n°3 : prévention des risques naturels et prise en compte des contraintes historiques
- M. RUANT Jean-Marie – Maire de Wahagnies
- M. LEROUX Jean-Luc – Maire de Quiéry-la-Motte
- M. LATURELLE Laurent – Responsable par intérim du PACTER pour la DDTM du Nord
- M. LEFEBVRE Arnaud – Chargé de mission territorial pour la DDTM du Pas-de-Calais
- Mme AUBERT Géraldine – Représentante de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
- M. GLACET Jean-Marie – Chargé de Mission à la Chambre d'Agriculture de région
- M. CARON Sylvain – représentant de la DREAL Nord-Pas de Calais

Non membres de la CLE :

- M. VISEUX Jean-Claude – Premier adjoint au Maire de Wahagnies
- Mme BLONDEL Laurence – Lille Métropole Communauté urbaine : chef de service unité centrale
- M. CARON Jean-Luc – Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin – Directeur Général des Services Techniques
- M. VANES Yannick - Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin – Directeur de l'Eau et de l'Assainissement
- M. BUSY Florian – Lille Métropole Communauté urbaine – animateur du SAGE Marque-Deûle

Etaient excusés :

- M. DELABY Bernard – Maire d'Haubourdin
 - Mme TOUTAIN Christine – Maire de Bois-Bernard
 - Mme SCHARLY Simone – Conseillère Municipale de la ville de Tourcoing
 - Mme SPLINGRAD Régine – représentante du Comité Régional de Tourisme
 - Mme VILLERS Anita – Présidente de l'Association Environnement Développement Alternatif
-

Ordre du jour :

1. Tour de table de présentation
2. Présentation de la démarche du SAGE
3. Contexte et enjeux de la commission thématique
4. Composition de la Commission thématique « Prévention des risques naturels et prise en compte des contraintes historiques »
5. Phases à venir du SAGE : calendrier prévisionnel et études
6. Organisation des futures réunions
7. Tour de table : remarques et avis sur l'organisation proposée
8. Discussion libre

Introduction de la réunion

M. STASZEWSKI, Président de la Commission thématique, accueille les participants et rappelle l'objet général de la réunion :

- Une description du contexte « risque » sur le territoire du SAGE Marque-Deûle et la définition des enjeux de la Commission thématique ;
- L'installation définitive de la Commission n°3 et l'inscription de membres extérieurs à la Commission Locale de l'Eau (CLE)

1. Tour de table de présentation

L'ensemble des participants de cette réunion se présentent au cours d'un tour de table à l'initiative du Président.

M. STASZEWSKI rappelle que cette commission thématique s'installe à la suite des commissions « gestion de la ressource » et « reconquête et mise en valeur des milieux naturels » précédemment réunies.

2. Présentation de la démarche SAGE

➤ *Territoire et élaboration d'un SAGE*

Afin de resituer le territoire du SAGE Marque-Deûle, M. BUSY présente le bassin Artois-Picardie et les 15 périmètres de SAGE qui le composent. Le SAGE Marque-Deûle entre en phase d'élaboration, c'est-à-dire que les études d'état initial et de diagnostic des usages de l'eau sont en cours de lancement. Pour mémoire, cette phase intervient après celle d'instruction qui a permis d'installer la Commission Locale de l'Eau (CLE) de façon définitive en 2010.

➤ *Articulation entre CLE et Commissions thématiques et participation de membres extérieurs de la CLE*

Les membres de la CLE sont désignés par arrêté préfectoral. Ils composent le comité exécutif du SAGE qui anime les débats et décide des orientations du SAGE. Cette CLE est composée de 56 membres : 28 élus locaux, 14 représentants des usagers (Chambre d'agriculture, Associations de protection de l'environnement...) et 14 représentants des services de l'Etat.

Les Commissions thématiques sont les lieux privilégiés d'expertise et de débat autour d'une thématique précise. 4 commissions thématiques ont été créées lors de l'installation de la CLE :

- Commission 1 : gestion de la ressource ;
- Commission 2 : reconquête et mise en valeur des milieux naturels ;
- Commission 3 : prévention des risques et prise en compte des contraintes historiques ;
- Commission 4 : développement durable des usages de l'eau.

Ces commissions thématiques peuvent être ouvertes à des membres extérieurs à la CLE (services techniques des collectivités/établissement publics, associations ...) afin d'enrichir les débats et le niveau d'expertise.

A l'instar des autres commissions thématiques, aujourd'hui installées, et afin de valider les inscriptions extérieures pour cette commission précisément, cette réunion a été restreinte aux seuls membres de la CLE.

3. Contexte et enjeux de la commission thématique

A partir des éléments techniques portés à connaissance par les services de l'Etat, M. BUSY présente le contexte « risque » lié à l'eau sur le territoire du SAGE Marque-Deûle. Ces éléments seront précisés par l'étude d'état initial et de diagnostic qui sera menée par Lille Métropole.

➤ Les risques identifiés

Plusieurs types de risques peuvent être identifiés sur le territoire du SAGE. Il s'agit :

- Des risques générés par la présence ou l'absence d'eau, déclinés en :
 - risque inondation ;
 - risque lié au mouvement terrain consécutif à une sécheresse pour les terrains argileux ;
 - risque de mouvements de terrains lié à la présence d'anciennes carrières/mines.
- Des facteurs de risque pouvant générer des impacts sur l'eau ou sur les milieux aquatiques, déclinés en :
 - la pollution des sols / les friches industrielles ;
 - les activités industrielles à risque ;
 - la présence de sédiments pollués.

➤ Le risque inondation

Le risque inondation trouve plusieurs origines sur le territoire du SAGE Marque-Deûle :

- débordements de cours d'eau ;
- ruissellement des eaux pluviales ;
- ou encore remontées de nappes.

Afin de prévenir le risque d'inondation, les services de l'Etat prévoient la prescription de plan de prévention des risques « inondation » (PPRI) ayant un impact sur l'usage des sols. Sur le territoire du SAGE Marque-Deûle 66 communes sur 160 sont concernées par un PPRI et seules 9 ont un PPRI approuvé par Arrêté Préfectoral.

L'un des objectifs de la commission thématique est donc de favoriser l'adoption de ces PPRI prescrits, mais aussi de recenser les solutions préventives et curatives de lutte contre les inondations et accompagner le développement de ces solutions.

➤ ***Le risque lié à la déshydratation des sols argileux***

Les sols argileux connaissent des gonflements/rétractations en période de sécheresse pouvant générer des mouvements de terrain et provoquer des dégâts matériels.

Ce phénomène est plutôt marginal sur le territoire du SAGE mais affecte 10 communes situées principalement dans la métropole lilloise. Ces communes sont également assujetties à des prescriptions de plans de prévention des risques mais aucun n'était à ce jour approuvé.

L'un des enjeux de la commission thématique sera également de favoriser l'adoption de ces PPR.

➤ ***Les risques liés aux affaissements miniers***

Les communes concernées par des concessions d'anciennes mines sont sujettes au phénomène d'affaissement des sols. Ce problème se localise sur le sud du territoire du SAGE.

Ces affaissements plus moins importants mais pouvant atteindre jusqu'à 12,5m de profondeur sur de vastes zones génèrent des problématiques liées à l'eau. En effet ces zones en cuvette sont sujettes au risque d'inondation liée à des remontées de nappe que seules des stations de pompes peuvent contenir en évacuant les eaux d'exhaure. Ces effondrements provoquent également des déstructurations sur les réseaux d'assainissement et des infiltrations d'eaux claires parasites venant perturber le système d'assainissement des maîtres d'ouvrages en charge de leur gestion et provoquant des risques de pollution des ressources en eau.

La problématique de gestion des stations de pompage, de leur fiabilisation pour lutter contre les risques d'inondation et, au-delà, la caractérisation juridique et le fonctionnement général de ces zones d'affaissement fait encore l'objet d'étude permettant d'affiner la connaissance en la matière. Egalement, des débats existent concernant les gestionnaires à faire contribuer pour la prise en charge de cette thématique très spécifique. Ces problématiques sont principalement portées par la Mission Bassin Minier qui sera étroitement associée aux travaux de la commission thématique.

➤ ***Les risques liés à la présence d'anciennes carrières***

Une problématique sensiblement proche de celle des affaissements miniers existe également au nord du territoire du SAGE puisqu'il s'agit du risque d'affaissement des anciennes carrières ou « catiches ». En effet, les toits de carrière peuvent s'effondrer suite à des infiltrations importantes d'eau.

Les services de l'Etat mettent donc en œuvre des Plans d'Exposition au Risque (PER) identifiant le risque et réglementant l'usage des sols aux endroits exposés.

14 communes sont concernées par une prescription de PER sur le territoire du SAGE et 12 communes l'ont approuvé.

➤ ***La notion de risque bien présente sur le territoire***

Afin de conclure sur les risques générés par le facteur « eau », une cartographie représentant les communes concernées par des arrêtés de catastrophes naturelles a été établie. Celle-ci reprend le nombre d'arrêtés de catastrophe répondant à la typologie suivante, sur la période des 30 dernières années :

- Inondations ;
- Coulées de boues ;
- Mouvements de terrain ;
- Mouvements de terrain dus à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Cette cartographie confirme que la notion de risque est bien présente sur le territoire car seules 5 communes sur 160 du périmètre du SAGE n'ont jamais fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle.

➤ ***Les risques pesants sur l'eau : les sols pollués***

Le territoire du SAGE présente de nombreux sites au sol pollué en raison de son passé industriel. Une cartographie des communes concernées par cette problématique est établie et reprend le nombre de sites pollués sur la base des informations contenues dans la base de données BASOL réalisée par le Ministère de l'écologie.

Ces données devront être croisées avec la vulnérabilité des masses d'eau aux pollutions contenues dans les sols et aux usages réels des sols, afin d'affiner la problématique.

NOTA : cette carte reprend l'information à l'échelle communale et non à la parcelle. Ces éléments seront précisés par le bureau d'étude en charge de la réalisation de l'étude d'état initial du SAGE Marque-Deûle.

Sur le territoire ces sites font marginalement l'objet de traitement et les polluants contenus peuvent migrer vers les masses d'eau. La commission thématique devra favoriser le traitement de cette problématique afin de limiter les risques en la matière, en envisageant : une identification fine des zones concernées et des polluants contenus, la mise en place de réseaux de surveillance, accompagner la requalification de ces sites...

➤ ***Les risques pesant sur l'eau : les sites industriels classés SEVESO***

12 communes du territoire accueillent des sites industriels classés SEVESO. N'ont été recensés que ceux présentant un risque de toxicité pour l'environnement.

Cette composante est à prendre en compte car le Bureau de la Commission Locale de l'Eau sera consultée après approbation du SAGE pour tout projet d'installations classées pour l'environnement (ICPE) et dossier Loi sur l'Eau, afin de faire respecter ses prescriptions en matière de protection de la ressource et de lutte contre les risques.

Cependant, cette consultation est limitée au seul périmètre du SAGE, ainsi une installation située à la frontière du SAGE ne pourra pas faire l'objet d'un avis de la CLE du SAGE Marque-Deûle. Ainsi, le travail de mise en relation avec les SAGE frontaliers au SAGE Marque-Deûle doit être développé pour une prise en compte et/ou une harmonisation des pratiques entre les différentes CLE.

➤ ***Les risques pesant sur l'eau : la présence de sédiments pollués***

Les sédiments présents dans les canaux à grands gabarits présentent des pollutions importantes. La commission devra se saisir de l'opportunité de les extraire, de les traiter et de développer les sites de stockage et coordonner leur gestion.

Ces sites font l'objet dorénavant de la législation ICPE et feront l'objet d'un avis de la CLE pour leur futur développement, après approbation du SAGE.

4. Composition de la commission thématique « prévention des risques naturel et prise ne compte des contraintes historiques »

Un questionnaire d'inscription aux quatre commissions thématiques du SAGE Marque-Deûle avait été expédié aux membres de la CLE. Ces derniers ont fait état de leur souhait d'inscription. Un bilan de ces inscriptions est détaillé ci-après :

- Collège des élus :
 - M. DEBUISSON Conseiller communautaire de la CALL
 - M. MUSIAL Vice-Président de la CAHC
 - M. KACZMAREK représentant de l'Association des Communes Minières
 - M. DELABY Maire d'Haubourdin
 - Mme. SCHARLY Conseillère municipale de Tourcoing
 - M. GRAS Adjoint au Maire d'Annoeullin
 - M. LEROUX Maire de Quiery-la-Motte

- Collège des usagers :
 - Mme. VILLERS Présidente de l'Association Environnement Développement Alternatif
 - Mme. JOLY représentante de l'Association Nord Nature
 - M. COPIN représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord – Pas-de-Calais
 - M. MOREL représentant du Comité Régional de la Fédération Française de Canoë Kayak

- Collège de l'Etat :
 - DDTM Nord
 - DDTM Pas-de-Calais
 - Agence de l'Eau Artois-Picardie
 - Bureau de Recherches Géologiques et Minières

D'autre part, la cellule d'animation du SAGE, en accord avec le Président de la Commission thématique, propose l'inscription de membres extérieurs à la CLE. Ces propositions sont les suivantes :

- des collectivités et EPCI locaux
- des Conseils Généraux du Nord et du Pas de Calais
- du Conseil Régional
- de la Mission Bassin Minier

D'autre part, la démarche du SAGE Marque-Deûle commence à être connue via « le bouche à oreilles » par des partenaires extérieurs, qui ont formulé des demandes d'inscriptions au sein des commissions thématiques. Il s'agit :

- du Syndicat Mixte de l'Espace Naturel Lille Métropole
- de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille
- de l'Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques de Roubaix
- de la Communauté de Communes du Pays de Pévèle

L'ensemble de ces inscriptions est validé par les membres de la Commission thématique. Des inscriptions tardives pourront également être opérées *a posteriori*.

Compte tenu de la problématique liée au sédiment, les Voies Navigables de France seront relancées pour leur inscription au sein de cette commission thématique.

5. Phases à venir du SAGE

Comme évoqué en début de réunion et en accord avec le Bureau de la CLE et des partenaires financiers de Lille Métropole, la Communauté urbaine lancera très prochainement la procédure de commande publique liée aux études d'état initial et de diagnostic des usages de l'eau.

Cette première étude comprendra deux phases :

- L'état initial (6 à 7 mois) : dédié à une synthèse de l'ensemble des connaissances disponibles sur le territoire. Celle-ci s'intéressera à tous les enjeux et à toutes les problématiques identifiées par les commissions thématiques et aboutira à un rapport et à une cartographie thématique.
- Le diagnostic des usages de l'eau (4 mois) : au regard de l'état initial, le diagnostic visera à identifier les forces/faiblesses/opportunités/menaces pesant sur les usages. Cette phase visera à une concertation maximale entre les acteurs afin de partager le diagnostic pour aboutir à un rapport de diagnostic. Cette phase préfigurera l'établissement des tendances et scénarii du SAGE qui seront les mesures adoptées par la CLE afin de concilier les usages de l'eau, de façon durable et partagée.

La CLE et les commissions thématiques seront mobilisées régulièrement afin de contribuer aux travaux du titulaire de l'étude.

6. Organisation des prochaines commissions thématiques :

Le planning suivant est proposé aux membres de la commission :

- Septembre 2011 : finalisation de la procédure d'appel d'offres et choix du titulaire de l'étude d'état initial et de diagnostic des usages de l'eau ;
- Octobre 2011 : réunion de la CLE afin de présenter le titulaire de l'étude et sa méthode de travail. Cette réunion sera également dédiée au choix d'un logo et d'une identité graphique pour le SAGE Marque-Deûle.
- 4^{ème} trimestre : réunion des commissions thématiques avec le bureau d'étude, travail sur chaque thématique ;
- Fin 2011/début 2012 : rendu à mi-parcours devant la CLE.

Il est précisé que les objectifs temporels de réalisation de ces 2 phases sont ambitieux mais fondés sur la disponibilité d'un nombre important d'informations liées aux usages de l'eau au sein des grands établissements publics comme les Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin et Lens-Liévin ou de Lille Métropole et au sein des services de l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de question supplémentaire, le Président lève la séance.

Contacts :

La cellule d'animation du SAGE Marque-Deûle est disponible aux coordonnées suivantes :

M. Florian Busy : 03.20.21.65.32. ou fbusy@lillemetropole.fr

Mlle Victoire Malta-Bey : 03.59.00.18.34 ou vmaltabey@lillemetropole.fr

Ou par courrier à l'adresse suivante :

Lille Métropole Communauté urbaine
Direction de l'Eau, Unité Centrale
1 rue du Ballon BP749
59034 Lille cedex

Pièce jointe au présent compte rendu :

- PJ 1 : Présentation powerpoint de la réunion